

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 556-1**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 556-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 556 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 153 000\$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE DE LA BAIE-MADORE

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 3 septembre 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 9 SEPTEMBRE 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
